COMMUNE DE TANNERON

Certificat de début d'affichage

de l'avis d'ouverture d'enquête publique unique préalable à :

- ✓ l'autorisation environnementale comprenant les procédures embarquées ;
- ✓ la déclaration d'utilité publique des travaux de construction de l'ouvrage de ralentissement dynamique des crues du Riou de l'Argentière, sur le territoire des communes de Fréjus et Tanneron ;
- ✓ la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la commune de Fréjus avec le projet ;
- ✓ l'enquête parcellaire en vue des acquisitions foncières nécessaires à la réalisation de l'opération, sur le territoire des communes de Fréjus et Tanneron ;

au bénéfice de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins (CACPL).

Je soussigné, Monsieur Michel FELIX, Maire de la commune de Tanneron, atteste que l'affichage a été réalisé en mairie au lieu habituellement réservé à cet usage, sur le site Internet de La Commune de Tanneron et sur PANNEAU Pocket.

à compter du 13 février 2025
**(enquête de 30 jours => au moins 15 jours avant l'ouverture de l'enquête)*

Cachet de la collectivité :

MAIRIE DE TANNERON 83440 (VAR)

Fait à TANNERON
Le : 10/03/2024

Le Maire par intérim,
Julien AUGIER

MAIRIE DE TANNERON 83440 (VAR)

A joindre au dossier d'enquête, dûment complété et signé

Olivier LUC
Commissaire enquêteur

COMMUNE DE TANNERON

Certificat de fin d'affichage

de l'avis d'ouverture d'enquête publique unique préalable à :

- l'autorisation environnementale comprenant les procédures embarquées ;
- la déclaration d'utilité publique des travaux de construction de l'ouvrage de ralentissement dynamique des crues du Riou de l'Argentière, sur le territoire des communes de Fréjus et Tanneron ;
- la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la commune de Fréjus avec le projet ;

l'enquête parcellaire en vue des acquisitions foncières nécessaires à la réalisation de l'opération, sur le territoire des communes de Fréjus et Tanneron ;

au bénéfice de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins (CACPL).

Je soussigné, Monsieur Julien AUGIER, Maire de la commune de Tanneron, atteste que l'affichage a été réalisé en mairie au lieu habituellement réservé à cet usage, sur le site Internet de La Commune de Tanneron et sur PANNEAU Pocket.

à compter du 13 février 2025 jusqu'au 10 avril 2025 inclus*.
**(enquête de 30 jours jusqu'au dernier jour inclus)*

Cachet de la collectivité :

MAIRIE DE TANNERON 83 (VAR)

Fait à Tanneron
Le : 11 avril 2025

Le Maire :
M. Julien AUGIER

MAIRIE DE TANNERON 83 (VAR)

A joindre au dossier d'enquête, dûment complété et signé

Pôle Aménagement du territoire
Service Urbanisme Prévisionnel

SC/VJ

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Le Maire de la Ville de Fréjus,

CERTIFIE

que l'arrêté inter-préfectoral en date du 11 février 2025, prescrivant l'ouverture de l'enquête publique relative à l'ouvrage de ralentissement dynamique des crues du Riou de l'Argentière, a bien été affiché en Mairie depuis le 21 février 2025 inclus.

que l'avis d'ouverture d'enquête publique unique préalable à :

- L'autorisation environnementale comprenant les procédures embarquées ;
- La déclaration d'utilité publique des travaux de construction de l'ouvrage de ralentissement dynamique des crues du Riou de l'Argentière, sur le territoire des communes de Fréjus et Tanneron ;
- La mise en compatibilité du plan local d'urbansime de la commune de Fréjus avec le projet ;
- L'enquête parcellaire en vue des acquisitions foncières nécessaires à la réalisation de l'opération, sur le territoire des communes de Fréjus et Tanneron ;

au bénéfice de la communuaté d'agglomération Cannes Pays de Lérins (CACPL), a été affiché en Mairie du 13 février 2025 au 10 avril 2025 inclus, ainsi que dans l'ensemble des Mairies annexes.

Les dates de l'enquête publique ont été affichées à compter du 21 février 2025 sur les panneaux lumineux d'information de la commune. Cette information est restée jusqu'au 10 avril 2025 inclus, date de fin d'enquête.

Fait à Fréjus, le 10 AVR. 2025

Le Maire,

MAIRIE DE FREJUS (VAR)

David RACHLINE

Hôtel de Ville
45 Place Formigé
CS 70108
83608 Fréjus Cedex
Tél : 04 94 17 66 00

En vertu de l'article 27 de la loi du 6 janvier 1978, vous êtes informés que vos courriers sont enregistrés sur support informatique.
Le service gestionnaire de votre envoi est destinataire des informations collectées. Le droit d'accès et de rectification s'exerce auprès du service du courrier.

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

(L.2131-1 et R.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MANDELIEU-LA NAPOULE

CERTIFIE

Que l'enquête publique relative à l'ouvrage de ralentissement dynamique des crues du Riou de l'Argentière, a été affiché sur les panneaux officiels de la mairie de Mandelieu-La Napoule à compter du 14 février 2025.

FAIT A MANDELIEU-LA NAPOULE
Le

10 MAR. 2025

Pour le Maire
Le Directeur Général des Services par intérim
Lionel RUBAUDO

MAIRIE de MANDELIEU-LA NAPOULE
06 (Alpes-Maritimes)

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

(L.2131-1 et R.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MANDELIEU-LA NAPOULE

CERTIFIE

que l'Avis d'Enquête Publique Unique sur la construction d'un ouvrage de ralentissement dynamique des crues du Riou de l'Argentière, a été affiché sur les panneaux officiels de la mairie de Mandelieu-La Napoule :

du 14 février 2025 au 10 avril 2025 inclus.

FAIT A MANDELIEU-LA NAPOULE
Le 11 AVR. 2025

Pour le Maire
Le Directeur Général des Services par intérim
Lionel RUBAUDO

MAIRIE de MANDELIEU-LA NAPOULE 06 (Alpes-Maritimes)

DEPARTEMENT Var (83)

Police Municipale de Tanneron

Place de la mairie
83440 TANNERON
Tél. : 0687265671
Fax :

Rapport N° 9/2025

Lieu : Départementale 38 Mairie de Tanneron - 83440 Tanneron (France)

Affaire :

Objet : Affichage avis d'enquête publique unique

Natinf :

/

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

RAPPORT DE CONSTATATION

En l'an deux mille vingt cinq, le dix mars à quatorze heures et sept minutes,

--- Je soussigné(e), TISSEYRE Robert Brigadier Chef Principal, ---
--- Assisté(e) de , ---
--- Agent(s) de police judiciaire adjoint, ---
--- En résidence à la Police Municipale de Tanneron ---
--- Dûment assermenté(e) et agréé(e) par M. le Procureur de la République de Draguignan et M. le Préfet ---
--- Vu les articles 21/2°,21-2, 53 et 78-6 du Code de Procédure Pénale, ---
--- Vu les articles L511-1 à L515-1 du Code de la Sécurité Intérieure, ---
--- Revêtu(s) de notre tenue d'uniforme et muni(s) des insignes apparents de notre qualité, en exécution des ordres reçus, rapportons les opérations suivantes ---

Sur demande de la DGS, passage devant le panneau d'affichage communal de la mairie pour un constat d'affichage.

Nous constatons que l'affiche d'avis d'enquête publique unique est bien affichée dans la vitrine extérieur de la mairie.

Cette affiche a été remise ce jour car la précédente a été emporté par une rafale de vent qui avait ouvert la vitrine. (fait rapporté par Madame Auréal, 2 eme maire-adjointe et témoin de la scène)

Fait constaté ce jour via notre vidéo surveillance qui a enregistré l'ouverture de la vitrine et l'envol de l'affiche le dimanche 09/03/2025 à 11h51.

Destinataires :

Nb Copies	Destinataire
1	Monsieur le Maire
1	Archives PM

Date de clôture : Le 10/03/2025
TISSEYRE Robert, Brigadier Chef Principal,

POLICE MUNICIPALE DE TANNERON ★ 83440 (VAR) ★

Olivier LUC
Commissaire enquêteur

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Var (83)

Police Municipale de Tanneron

Tanneron, le 10/03/2025

PLANCHE PHOTOGRAPHIQUE

Planche photographique : Rapport 9/2025

Nombre de photo(s) : 2

Adresse des faits : Départementale 38
Mairie de Tanneron
83440 TANNERON

Police Municipale de Tanneron
Place de la mairie
83440 TANNERON 83440 Tanneron
Tél : 0687265671
Fax :

Olivier LUC
Commissaire enquêteur

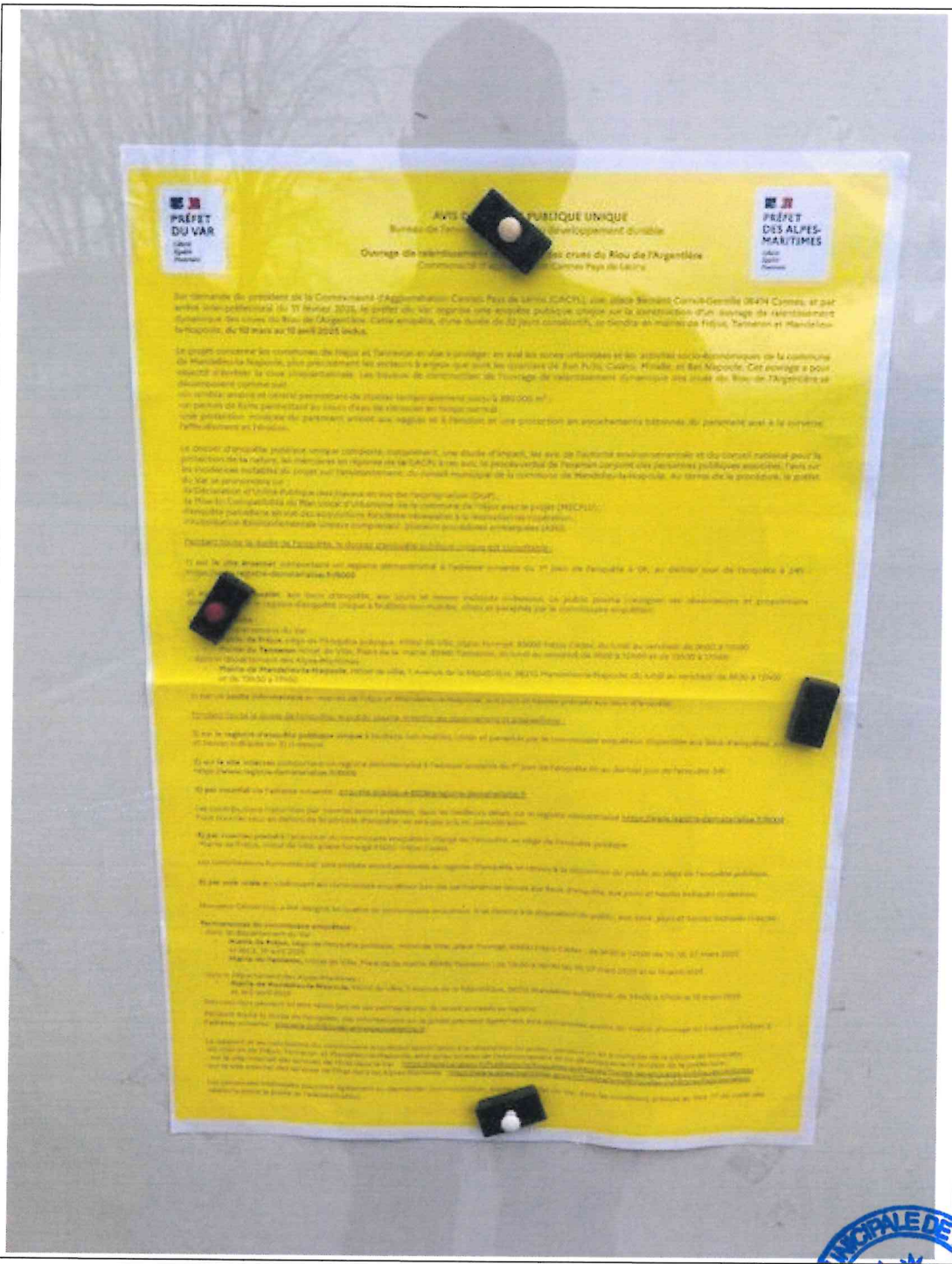

Fichier : IMG_0433.jpg
Remonté le : 10/03/2025 14:15

POLICE MUNICIPALE DE TANNERON
83440 (VAR)

Olivier LUC
Commissaire enquêteur

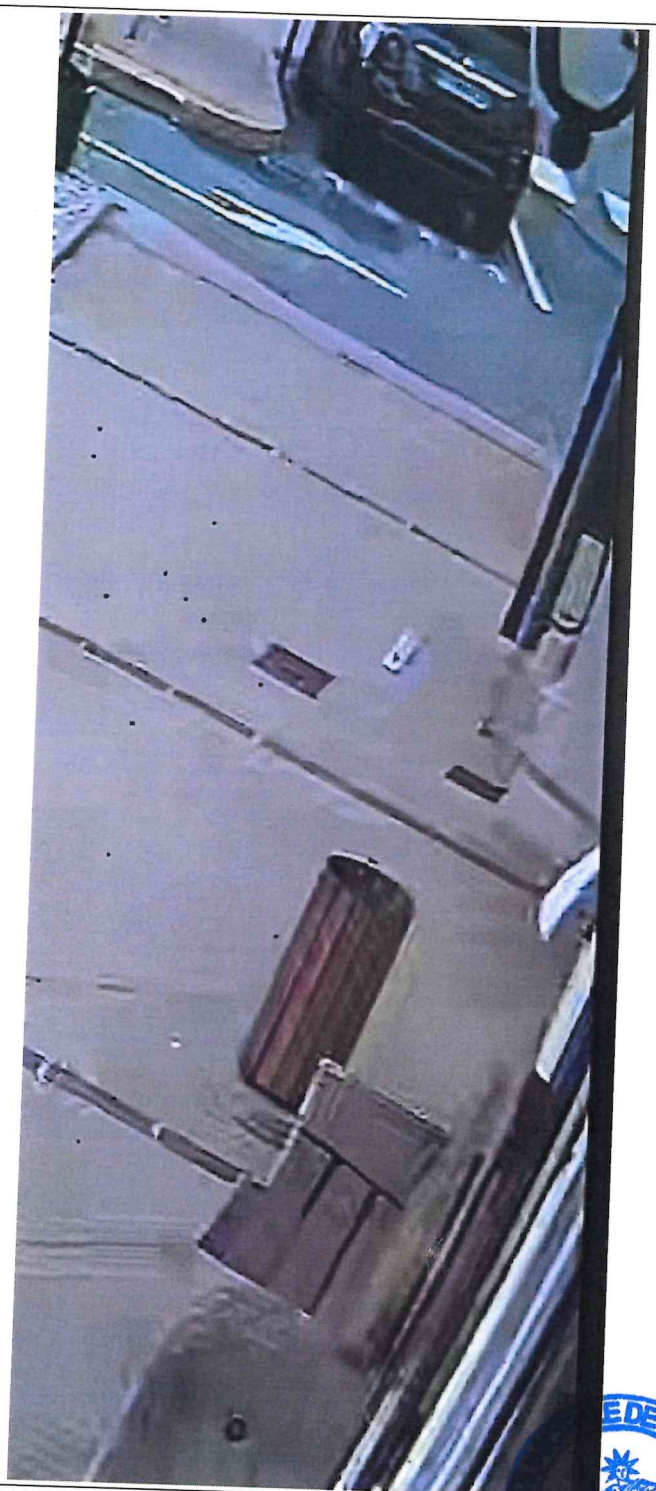

Fichier : IMG_0434.jpg
Remonté le : 10/03/2025 14:15

Olivier LUC
Commissaire enquêteur

EXPEDITION

PROCES VERBAL DE CONSTAT

ELITAZUR

Société Civile Professionnelle

LALEURE NONCLERCQ-REGINA CHEVALIER

Commissaires de Justice Associés

23 avenue du Petit Juas

06400 - CANNES

www.elitazur.com

Tel : 0492995888 contact@elitazur.com

Nos réf. : C017160

Olivier LUC
Commissaire enquêteur

LE VENDREDI VINGT ET UN FÉVRIER
DEUX MILLE VINGT CINQ
à 09 heures 00.

A LA REQUETE DE :

CACPL - Service Etudes et Patrimoine Pôle Cycles de l'eau Pôle Cycles de l'eau, dont le siège social est situé 28 Boulevard du Midi Louise Moreau à CANNES LA BOCCA (06150), agissant poursuites et diligences de son représentant légal David Lisnard, domicilié en cette qualité audit siège social

M'AYANT EXPOSE :

Dans le cadre de l'enquête publique relative à la création du Barrage des Barnières, les avis d'enquête ont été installés à cinq emplacements distincts .

Dans ce contexte il vous est demandé pour la défense éventuelle des droits de la requérante, de procéder à toutes constatations utiles sur la réalité de ces affichages.

DEFERANT A CETTE REQUISITION :

Je, Nathalie NONCLERCQ-REGINA, Commissaire de Justice, membre de ELITAZUR, Société Civile Professionnelle LALEURE NONCLERCQ-REGINA CHEVALIER, Commissaires de Justice Associés demeurant 23 avenue du Petit Juas à CANNES (06), par l'un d'eux soussigné,

En compagnie de Monsieur Antoine GAZULL, je me suis rendue ces jour et heure sur le secteur des Barnières.

Monsieur GAZULL me remet la vue aérienne ci-dessous sur laquelle il est matérialisé par un repère rouge, l'emplacement des affichages de l'avis d'enquête.

Olivier LUC
Commissaire enquêteur

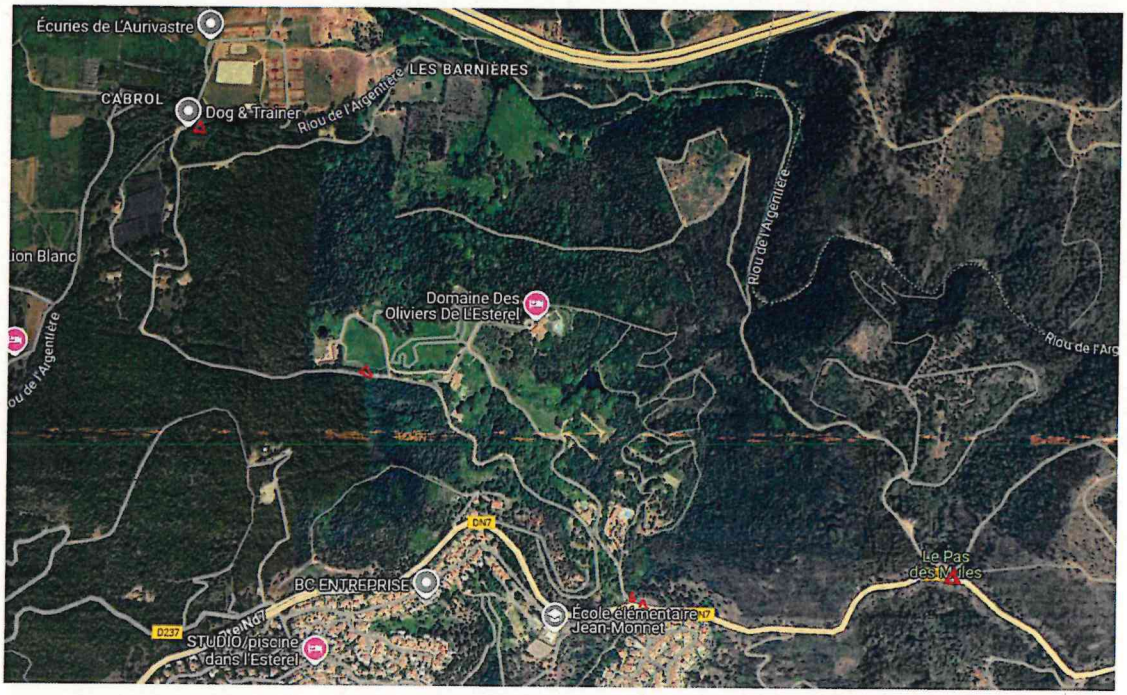

Nous nous sommes transportés successivement aux points mentionnés sur le plan.

1. **Sur l'Avenue de Fréjus (Alpes Maritimes),** où il est affiché un 1er panneau d'enquête publique.

Massif de l'Esterel

Olivier LUC
Commissaire enquêteur

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Bureau de l'environnement et du développement durable

Ouvrage de ralentissement dynamique des crues du Riou de l'Argentière

Communauté d'agglomération Cannes Pays de Lérins

PRÉFET DU VAR

PRÉFET DES ALPES-MARITIMES

Olivier LUC
Commissaire enquêteur

PRÉFET DU VAR
Liberté
Égalité
Fraternité

PRÉFET DES ALPES-MARITIMES
Liberté
Égalité
Fraternité

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE
Bureau de l'environnement et du développement durable

Ouvrage de ralentissement dynamique des crues du Riou de l'Argentière
Communauté d'agglomération Cannes Pays de Lérins

Sur demande du président de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins (CACPL), sise, place Bernard Cornut-Gentille 06414 Cannes, et par arrêté inter-préfectoral du 11 février 2025, le préfet du Var organise une enquête publique unique sur la construction d'un ouvrage de ralentissement dynamique des crues du Riou de l'Argentière. Cette enquête, d'une durée de 32 jours consécutifs, se tiendra en mairies de Fréjus, Tanneron et Mandelieu-la-Napoule, du 10 mars au 10 avril 2025 inclus.

Le projet concerne les communes de Fréjus et Tanneron et vise à protéger en aval les zones urbanisées et les activités socio-économiques de la commune de Mandelieu-la-Napoule, plus précisément les secteurs à enjeux que sont les quartiers de Bon Puits, Casino, Minelle, et Bas Napoule. Cet ouvrage a pour objectif d'écrêter la crue cinquantennale. Les travaux de construction de l'ouvrage de ralentissement dynamique des crues du Riou de l'Argentière se décomposent comme suit :
-un remblai amont et central permettant de stocker temporairement jusqu'à 390 000 m³ ;
-un pertuis de fuite permettant au cours d'eau de s'écouler en temps normal ;
-une protection minérale du parement amont aux vagues et à l'érosion et une protection en enrochements bétonnés du parement aval à la surverse, l'affouillement et l'érosion.

Le dossier d'enquête publique unique comporte, notamment, une étude d'impact, les avis de l'autorité environnementale et du conseil national pour la protection de la nature, les mémoires en réponse de la CACPL à ces avis, le procès-verbal de l'examen conjoint des personnes publiques associées, l'avis sur les incidences notables du projet sur l'environnement du conseil municipal de la commune de Mandelieu-la-Napoule. Au terme de la procédure, le préfet du Var se prononcera sur :
-la Déclaration d'Utilité Publique des travaux en vue de l'expropriation (DUP) ;
-la Mise En Compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Fréjus avec le projet (MECPLU) ;
-l'enquête parcellaire en vue des acquisitions foncières nécessaires à la réalisation de l'opération ;
-l'Autorisation Environnementale Unique comprenant plusieurs procédures embarquées (AEU).

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique unique est consultable :

1) sur le site internet comportant un registre dématérialisé à l'adresse suivante du 1er jour de l'enquête à 0h, au dernier jour de l'enquête à 24h : https://www.registre-dematerialise.fr/6009

2) sur support papier, aux lieux d'enquête, aux jours et heures indiqués ci-dessous. Le public pourra consigner ses observations et propositions directement sur le registre d'enquête unique à feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le commissaire enquêteur.

Lieux d'enquête :
- dans le département du Var :
  - **Mairie de Fréjus**, siège de l'enquête publique, Hôtel de Ville, place Formigé, 83600 Fréjus Cedex, du lundi au vendredi de 9h00 à 13h00
  - **Mairie de Tanneron** Hôtel de Ville, Place de la mairie, 83440 Tanneron, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
- dans le département des Alpes-Maritimes :
  - **Mairie de Mandelieu-la-Napoule**, Hôtel de ville, 1 Avenue de la République, 06210 Mandelieu-la-Napoule, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

3) sur un poste informatique en mairies de Fréjus et Mandelieu-la-Napoule, aux jours et heures précisés aux lieux d'enquête.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra émettre ses observations et propositions :

1) sur le registre d'enquête publique unique à feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le commissaire enquêteur, disponible aux lieux d'enquêtes, jours et heures indiqués en 2) ci-dessus.

2) sur le site internet comportant un registre dématérialisé à l'adresse suivante du 1er jour de l'enquête 0h au dernier jour de l'enquête 24h : https://www.registre-dematerialise.fr/6009

3) par courriel via l'adresse suivante : enquete-publique-6009@registre-dematerialise.fr

Les contributions transmises par courriel seront publiées, dans les meilleurs délais, sur le registre dématérialisé https://www.registre-dematerialise.fr/6009 ; Tout courriel reçu en dehors de la période d'enquête ne sera pas pris en considération.

4) par courrier postal à l'attention du commissaire enquêteur chargé de l'enquête, au siège de l'enquête publique :
Mairie de Fréjus, Hôtel de Ville, place Formigé 83600 Fréjus Cedex.

Les contributions formulées par voie postale seront annexées au registre d'enquête, et tenues à la disposition du public au siège de l'enquête publique.

5) par voie orale en s'adressant au commissaire enquêteur lors des permanences tenues aux lieux d'enquête, aux jours et heures indiqués ci-dessous.

Monsieur Olivier Luc, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur. Il se tiendra à la disposition du public, aux lieux, jours et heures indiqués ci-après :

Permanences du commissaire enquêteur :
- dans le département du Var :
  - **Mairie de Fréjus**, siège de l'enquête publique, Hôtel de Ville, place Formigé, 83600 Fréjus Cedex : de 9h00 à 12h00 les 10, 18, 27 mars 2025 et les 2, 10 avril 2025
  - **Mairie de Tanneron**, Hôtel de Ville, Place de la mairie, 83440 Tanneron : de 13h30 à 16h30 les 10, 27 mars 2025 et le 10 avril 2025
- dans le département des Alpes-Maritimes :
  - **Mairie de Mandelieu-la-Napoule**, Hôtel de ville, 1 Avenue de la République, 06210 Mandelieu-la-Napoule: de 14h00 à 17h00 le 18 mars 2025 et le 2 avril 2025

Des courriers peuvent lui être remis lors de ses permanences. Ils seront annexés au registre.

Pendant toute la durée de l'enquête, des informations sur le projet peuvent également être demandées auprès du maître d'ouvrage en indiquant l'objet à l'adresse suivante : enquete-publique@cannespaysdelerins.fr

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête,
-en mairies de Fréjus, Tanneron et Mandelieu-la-Napoule, ainsi qu'au bureau de l'environnement et du développement durable de la préfecture ; ou
- sur le site internet des services de l'État dans le Var : https://www.var.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Toutes-les-enquetes-publiques-ouvertes
-sur le site internet des services de l'État dans les Alpes-Maritimes : https://www.alpes-maritimes.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Environnement

Les personnes intéressées pourront également en demander communication, auprès du préfet du Var, dans les conditions prévues au titre 1er du livre III des relations entre le public et l'administration.

Référence : C017160

Olivier LUC
Commissaire enquêteur

2. A l'arrêt de bus Saint Jean de L'Esterel, Route Nationale 7 (Var)

Référence : C017160

Olivier LUC
Commissaire enquêteur

3. A l'entrée du chemin au quartier des Barnières.

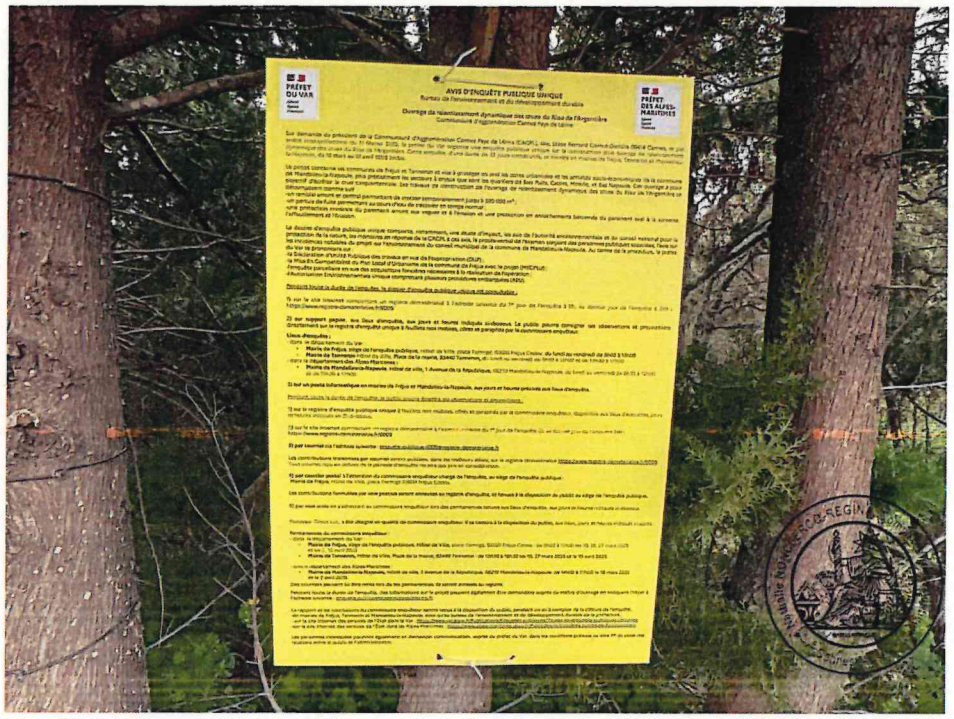

4. Sur le chemin en direction du Domaine de l'Aurivastre,

Olivier LUC
Commissaire enquêteur

5. Devant l'entrée du Domaine de l'Aurivastre,

Référence : C017160

Olivier LUC
Commissaire enquêteur

De tout ce que dessus, j'ai dressé le présent procès-verbal de constat pour servir et valoir ce que de droit.

Coût de l'acte

Les articles font référence
au Code de Commerce

Émoluments (Art A444-10)	420,00 €
Sous total HT	420,00 €
TVA à 20%	84,00 €
TOTAL TTC	**504,00 €**

Nathalie NONCLERCQ-REGINA
Commissaire de Justice

Référence : C017160

Olivier LUC
Commissaire enquêteur

Pôle Aménagement du territoire
Service Urbanisme Prévisionnel

SC/VJ

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Le Maire de la Ville de Fréjus,

CERTIFIE

Que les copies des six courriers de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins (CACPL) du 04 mars 2025, portant notification de l'ouverture de l'enquête parcellaire en vue des acquisitions foncières nécessaires à la réalisation de l'opération d'ouvrage de ralentissement dynamique des crues du Riou de l'Argentière sur le territoire de la Ville de Fréjus instituée par l'arrêté inter-préfectoral du 11 février 2025, concernant les personnes suivantes qui n'ont pas reçu leur lettre recommandée, sont affichées en Mairie centrale et en Mairies Annexes de la Ville de Fréjus.

Les copies des courriers adressés à GFA Gourgettes, représenté par M. Claude CARENTA, à M. Louis TALLET, à Mme Denise TARDIEU, à Mme Jeannette TARDIEU et à M. Louis TRABUC, sont affichées :

- Du 12 mars 2025 au 10 avril 2025 inclus en Mairie centrale ;
- Du 21 mars 2025 au 10 avril 2025 inclus dans les Mairies Annexes de Saint-Aygulf et de la Tour de Mare ;
- Du 24 mars 2025 au 10 avril 2025 inclus dans les Mairies Annexes de Saint-Jean de Cannes et de la Gabelle.

La copie du courrier adressé à Mme Gisèle TARDIEU est affichée :

- Du 21 mars 2025 au 10 avril 2025 inclus en Mairie centrale ;
- Du 21 mars 2025 au 10 avril 2025 inclus dans les Mairies Annexes de Saint-Aygulf et de la Tour de Mare ;
- Du 24 mars 2025 au 10 avril 2025 inclus dans les Mairies Annexes de Saint-Jean de Cannes et de la Gabelle.

Fait à Fréjus, le 27 MARS 2025

Le Maire,

MAIRIE DE FREJUS (VAR)

David RACHLINE

Hôtel de Ville
15 Place Formigé
CS 70108
83608 Fréjus Cedex
Tél : 04 94 17 66 00

En vertu de l'article 27 de la loi du 6 janvier 1978, vous êtes informés que vos courriers sont enregistrés sur support informatique.
Le service gestionnaire de votre envoi est destinataire des informations collectées. Le droit d'accès et de rectification s'exerce auprès du service du courrier.

Pôle Aménagement du territoire
Service Urbanisme Prévisionnel

SC/VJ

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Le Maire de la Ville de Fréjus,

CERTIFIE

Que les copies des six courriers de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins (CACPL) du 04 mars 2025, portant notification de l'ouverture de l'enquête parcellaire en vue des acquisitions foncières nécessaires à la réalisation de l'opération d'ouvrage de ralentissement dynamique des crues du Riou de l'Argentière sur le territoire de la Ville de Fréjus, concernant les personnes suivantes qui n'ont pas reçu leur lettre recommandée, ont été affichées en Mairie centrale et en Mairies Annexes de la Ville de Fréjus.

Les copies des courriers adressés à GFA Gourgettes, représenté par M. Claude CARENTA, à M. Louis TALLET, à Mme Denise TARDIEU, à Mme Jeannette TARDIEU et à M. Louis TRABUC, ont été affichées :

- Du 12 mars 2025 au 10 avril 2025 inclus en Mairie centrale ;
- Du 21 mars 2025 au 10 avril 2025 inclus dans les Mairies Annexes de Saint-Aygulf et de la Tour de Mare ;
- Du 24 mars 2025 au 10 avril 2025 inclus dans les Mairies Annexes de Saint-Jean de Cannes et de la Gabelle.

La copie du courrier adressé à Mme Gisèle TARDIEU a été affichée :

- Du 21 mars 2025 au 10 avril 2025 inclus en Mairie centrale ;
- Du 21 mars 2025 au 10 avril 2025 inclus dans les Mairies Annexes de Saint-Aygulf et de la Tour de Mare ;
- Du 24 mars 2025 au 10 avril 2025 inclus dans les Mairies Annexes de Saint-Jean de Cannes et de la Gabelle.

Fait à Fréjus, le 10 AVR. 2025

Le Maire,

MAIRIE DE FRÉJUS

David RACHLINE

Hôtel de Ville
45 Place Formigé
CS 70108
83608 Fréjus Cedex
Tél : 04 94 17 66 00

En vertu de l'article 27 de la loi du 6 janvier 1978, vous êtes informés que vos courriers sont enregistrés sur support informatique.
Le service gestionnaire de votre envoi est destinataire des informations collectées. Le droit d'accès et de rectification s'exerce auprès du service du courrier.

REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

MAIRIE DE TANNERON

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

DEBUT D'AFFICHAGE

Le Maire de la Commune de TANNERON,

CERTIFIE

Que les copies du courrier de la Communauté d'Agglomération Var Estérel Méditerranée (CAVEM) du 04 mars 2025, portant notification individuelle de l'ouverture de l'enquête parcellaire de l'ouvrage des Barnières pour la mise en œuvre d'un Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI) qui concerne l'ensemble de son territoire, et notamment le Riou de l'Argentière, dont l'embouchure se situe sur la commune de Mandelieu- La-Napoule instituée par l'Arrêté Inter Préfectoral du 11 février 2025, concernant la personne suivante qui n'a pas reçu sa lettre recommandée avec accusé de réception, a été affichée dans la Commune de TANNERON.

A compter du 14 mars 2025 jusqu'au 10 avril 2025 inclus

LISTING DES PROPRIETAIRES SUR LA COMMUNE DE FREJUS											
TITRE	NOM	NOM JEUNE FILLE - GERANT	PRENOM	ADRESSE	ADRESSE 2	CODE POSTAL	VILLE	SECTION	N° PARCELLE	RAR N°	SUIVI RAR
Mme	DAUMAS		BEATRICE	5 rue Pytheas		13001	MARSEILLE	I	126	87001088282380K	Aucun retour

TANNERON, l'an Deux Mille Vingt-cinq, le quatorze mars
Le Maire,
Monsieur Julien AUGIER

MAIRIE DE TANNERON
83 (VAR)

REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

MAIRIE DE TANNERON

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

DE FIN D'AFFICHAGE

Le Maire de la Commune de TANNERON,

CERTIFIE

Que les copies du courrier de la Communauté d'Agglomération Var Estérel Méditerranée (CAVEM) du 04 mars 2025, portant notification individuelle de l'ouverture de l'enquête parcellaire de l'ouvrage des Barnières pour la mise en œuvre d'un Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI) qui concerne l'ensemble de son territoire, et notamment le Riou de l'Argentière, dont l'embouchure se situe sur la commune de Mandelieu- La-Napoule instituée par l'Arrêté Inter Préfectoral du 11 février 2025, concernant la personne suivante qui n'a pas reçu sa lettre recommandée avec accusé de réception, a été affichée dans la Commune de TANNERON.

A compter du 14 mars 2025 jusqu'au 10 avril 2025 inclus

LISTING DES PROPRIETAIRES SUR LA COMMUNE DE FREJUS											
TITRE	NOM	NOM JEUNE FILLE - GERANT	PRENOM	ADRESSE	ADRESSE 2	CODE POSTAL	VILLE	SECTION	N° PARCELLE	RAR N°	SUIVI RAR
Mme	DAUMAS		BEATRICE	5 rue Pytheas		13001	MARSEILLE	I	126	87001088282380K	Aucun retour

TANNERON, l'An Deux Mille Vingt-cinq, le onze avril
Le Maire,
Monsieur Julien AUGIER

MAIRIE DE TANNERON 83 (VAR)